

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Foam Cleaner

EU0016 - CH (FR)

conformément à la directive CE/2001/58

Classification	Équipement de protection individuelle	Symbole(s)
Xi 		

Date de préparation 05/01/2007

Date de révision

Numéro de révision: 0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code du produit EU0016 - CH (FR)
Nom du produit DeLaval Foam Cleaner
Utilisation recommandée Agents de nettoyage, alcalins

Contacteur le fabricant
 DeLaval N.V.
 Industriepark-Drongen 10
 B-9031 Gent Belgium

 Tel. +32 9 280 91 21
 Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur
 DeLaval AG
 Munchrutistrasse 2
 CH-6210 SURSEE
 Switzerland
 Tel (41) 926 6611

Téléphone en cas d'urgence (41) 1 251 51 51

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

Xi - Irritant
 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Nom Chimique	No.-CAS	No.-EINECS.	% en poids	Classification
Éther monobutylique de diéthylène glycol	112-34-5	203-961-6	1 - 5	Xi;R36
Triéthanolamine	102-71-6	-	1 - 5	R43
Tripolyphosphate de sodium	7758-29-4	EEC No. 231-838-7	1 - 5	Xi,R36 R37 R38

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux	Un examen médical immédiat n'est pas requis. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Contact avec les yeux	Appeler immédiatement un médecin. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
Contact avec la peau	Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin. Appeler immédiatement un médecin. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si nécessaire.
Ingestion	Un examen médical immédiat n'est pas requis. Rincer la bouche. Faire boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir.
Inhalation	Amener la victime à l'air libre. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

eau, eau pulvérisée, dioxyde de carbone (CO₂), poudre sèche, mousse

Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers

Utiliser un équipement de protection individuelle.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Méthodes de nettoyage	Enlever avec un absorbant inerte. Ramasser et mettre dans des conteneurs correctement étiquetés. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation	Assurer une ventilation adéquate. Porter un équipement de protection individuel. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Stockage	Conserver le récipient bien fermé. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Tenir les récipients bien fermés dans un endroit frais et bien aéré.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Nom Chimique	EU	United Kingdom	La France	Estonia	L'Espagne
Éther monobutylique de diéthylène glycol				= 10 mg/m ³ STEL	VLA-ED: 100 mg/m ³ VLA-ED
Triéthanolamine					VLA-ED: 5 mg/m ³ VLA-ED

Nom Chimique	L'Italie	Le Portugal	Netherlands	La Finlande	L'Autriche
Éther monobutylique de diéthylène glycol			MAC: 50 mg/m ³ MAC: 9 ppm Skin		MAK: 100 mg/m ³ MAK: 15 ppm Ceiling: 100 mg/m ³ Ceiling: 15 ppm
Triéthanolamine		TWA: 5 mg/m ³	MAC: 5 mg/m ³		MAK: 0.8 ppm MAK: 5 mg/m ³ STEL: 1.6 ppm STEL: 10 mg/m ³

Nom Chimique	La Suisse	la Pologne	La Norvège	L'Irlande	Le Danemark
Éther monobutylique de diéthylène glycol	STEL: 100 mg/m ³ STEL (15 min) MAK: 100 mg/m ³ MAK				TWA: 100 mg/m ³
Triéthanolamine			TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 0.5 ppm TWA: 3.1 mg/m ³

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire Ne nécessite pas d'équipement de protection spécial.
Protection des yeux lunettes de sécurité à protection intégrale
Protection de la peau Vêtements de protection à manches longues. Tablier. Bottes. vêtements étanches.
Protection des mains Gants de protection

Considérations générales d'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect	jaune clair	Odeur	légère
Forme	liquide	Solubilité	complètement soluble
Densité	1.055		
Teneur en COV	6		

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité	Stable dans des conditions normales
Matières à éviter	Oxydants forts, Acides forts
Produits de décomposition dangereux	Oxydes de carbone. oxydes d'azote (NOx).
Possibilité de réactions dangereuses	Néant dans des conditions normales de traitement

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Nom Chimique	DL50 orale	DL50 cutanée	CL50 par inhalation
Éther monobutylique de diéthylène glycol	3384 mg/kg (Rat)	2700 mg/kg (Rabbit)	
Triéthanolamine	4190 mg/kg (Rat)	2000 mg/kg (Rabbit)	
Tripolyphosphate de sodium	3100 mg/kg Mouse 3120 mg/kg Rat		

Toxicité chronique Éviter les expositions répétées.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nom Chimique	Algues d'eau douce	Poisson d'eau douce	Microtox	Daphnie
Éther monobutylique de diéthylène glycol	EC50 > 100 mg/L 96 h			EC50 = 2850 mg/L 24 h EC50 > 100 mg/L 48 h
Triéthanolamine	EC50 = 169 mg/L 96 h EC50 = 216 mg/L 72 h		EC50 > 10000 mg/L 30 min	EC50 = 1386 mg/L 24 h

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible

Nom Chimique	log Pow
Triéthanolamine	-2.53

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus / produits non utilisés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur
Emballages contaminés	Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.
Autres informations	Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO non réglementé

ADR non réglementé

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE

EU Labeling Réservé aux utilisateurs professionnels

Symbole(s) Xi - Irritant



Phrase(s) de risque

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants
S24 - Éviter le contact avec la peau
S37 - Porter des gants appropriés

Inventaires internationales

Nom Chimique	EINECS	ELINCS	DSL	NDSL	PICCS	ENCS	La Chine	AICS	KECL
--------------	--------	--------	-----	------	-------	------	----------	------	------

Éther monobutylique de diéthylène glycol	203-961-6	-	X	-	X	X	X	X	KE-10466
Triéthanolamine	203-049-8	-	X	-	X	X	X	X	KE-25940
Tripolyphosphate de sodium	X	-	X	-	X	X	X	X	X

16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2

R37 - Irritant pour les voies respiratoires

R38 - Irritant pour la peau

R36 - Irritant pour les yeux

R43 - Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau

Date de préparation 05/01/2007

Date de révision

Sommaire de la révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication

Fin de la Fiche de Données de Sécurité